n'aura plus de moines, plus de curés à donner à dévorer à sa majorité, il ne restera qu'une chose à lui livrer, la propriété, le porte-monnaie. Il assistera alors au réveil subit des consciences. (Applaudissements à droite; bruit.)

Continuez, Monsieur le Président du Conseil. (*Cris à l'extrême-gauche*: Oui! oui!) Quant à nous, nous mettons l'intérêt du pays au-dessus de celui des partis. (Ricanement aux mêmes bancs), et nous faisons notre devoir en défendant les franchises communales. (Vifs applaudissements à droite.)

Cris à l'extrême-gauche: Aux voix!

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne crois pas que les Conseils municipaux soient qualifiés pour se prononcer sur la question, car il ne s'agit pas d'intérêts locaux. Je demande à la Chambre de repousser la motion. (Très bien. Très bien à gauche).

A la majorité de 323 voix contre 221, la motion n'est pas adoptée.

Discours de M. Charles Benoist

M. CHARLES BENOIST a la parole dans la discussion générale.

Le projet actuel, dit-il, n'a pas été conçu depuis bien longtemps par M. le Président du Conseil; ce n'est qu'au cours de la discussion du projet au Sénat que le projet a pris naissance. M. Combes n'a fait qu'épouser une idée de M. Alfred Girard, car M. Combes ne caresse que les idées qu'il peut épouser. (Rires). Il faut durer avant tout, mais durer n'est pas vivre. (Vifs applaudissements).

Ainsi, sous le Consulat de M. Combes, toutes les libertés sont supprimées l'une après l'autre. Aujourd'hui c'est la liberté d'enseignement qui est en jeu. Un jeune publiciste, qui a fait son chemin depuis lors, demandait qu'il n'y eut pas de lois d'exceptions contre les prêtres. Le même publiciste, devant la commission présidée par M. Ribot, exprimait plus récemment l'avis que l'idée de la liberté de l'enseignement planât au-dessus des délibérations de la Commission. Il serait à souhaiter qu'elle planât aussi au dessus des bancs du gouvernement.

La droite et le centre applaudissent vivement en narguant M. Combes, devant ce rappel de ses opinions anciennes.

M. CHARLES BENOIST. — Le grande pensée de M. Combes est la destruction de l'enseignement congréganiste et de l'enseignement religieux. (Applaudissements ironiques). M. le Président du Conseil dit qu'il faut jouir de sa pleine personnalité pour avoir le droit de vivre. En ce cas, on peut avoir des inquiétudes sur la durée du Ministère de M. Combes, qui a reconnu qu'il était dirigé plutôt qu'il ne dirigeait. (Rires et applaudissements à droite et au centre.)

Les congrégations entretiennent, dit-on, dans le pays, des divisions profondes, mais qui a fait naître ces divisions? Les congrégations ou la politique du gouvernement? (Vifs applaudissements; vociférations à l'extrême gauche).

On veut conduire le pays vers l'unité morale; cette unité morale est-elle possible, désirable dans une démocratie? L'unité d'éducation, quelle utopie? C'est l'opinion éloquemment exprimée par Emilio Castelar. (Très bien. Très bien).

Le point central de l'argumentation de M. le Président du Conseil est que la liberté d'enseignement n'est pas un droit naturel. Il n'y a pas de droit naturel plus essentiel que celui d'exprimer librement sa pensée; c'est, en effet, ce que proclament les Droits de l'homme; or, enseigner c'est la forme la plus complète d'exprimer sa pensée. (Interruption violentes à l'extrême gauche).

L'orateur énumère ces libertés nécessaires reconnues comme telles par la Constitution de 1795: Liberté d'enseigner, liberté religieuse, etc. (Nouvelles interruptions).

M. LAMENTIN. — Et la liberté syndicale? (Hilarité).

M. BENOIST. — Si vous ne voulez pas de liberté d'enseigner, pourquoi admettez vous la liberté de la presse? (Vifs applaudissements; bruit).

Toutes les constitutions dignes de ce nom ont reconnu la liberté d'enseigner, comme une liberté vitale et fondamentale. La constitution belge de 1831 la proclame antérieure et supérieure à la formule du gouvernement. Tout ce qu'on vous accorde, c'est que l'Etat a un droit de contrôle dans un but d'intérêt général. (Très bien).

Dans une démocratie, l'Etat, c'est la majorité. On n'est pas libre, si on n'a pas le droit de penser et d'enseigner contre la majorité. (*Vifs aplaudissements*).

L'extrême gauche, qui interrompait tout à l'heure, écoute maintenant, subissant malgré elle, l'ascendant des idées exprimées par l'orateur.

M. CHARLES BENOIST fait une citation d'un phylosophe.

M. CONSTANS interrompt.

M. JAURÈS. — Attention, c'est de Karl Marx. (Hilarité).

M. CHARLES BENOIST poursuit sa citation: Ce phylosophe, dit-il, conteste le droit à l'Etat de se charger de l'éducation. Il proteste contre cette superstition qui substitue au droit divin des rois, le droit divin des Parlements. Ce n'est pas Aristote. (Rires), C'est Herbert Spencer, dans son testament, qui parle ainsi. (Applaudissements).

M. Benoist fait d'autres citations. A ce moment, M. Combes se lève pour quitter la salle. La droite et le centre, indignés de ce procédé, le conspuent, tandis que les socialistes, qui trouvent ça très bien, l'applaudissent.

M. CHARLES BENOIST. — Vous avez tort, M. le Président du Conseil, de vous en aller; vous auriez tout profit à écouter. (Rires et applaudissements). Je m'adresse alors au Ministre de l'Instruction publique.

M. CHAUMIÉ. — Adressez-vous au Président du Conseil, à moi, et à toute la Chambre. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. CHARLES BENOIST. — En 1880, au moment des décrets, l'illustre économiste Le Play demanda, à ses amis d'Angleterre, ce qu'ils pensaient des mesures qui se préparaient en France; ils répondirent qu'il ne se trouverait jamais un Parlement anglais pour les voter, et que, s'il s'en trouvait un, le peuple anglais les condamnerait comme une œuvre d'oppression. Parmi les noms des signataires, il y avait celui de Gladstone. (Applaudissements).

C'est n'est pas seulement une œuvre d'opression que vous allez faire, c'est encore une œuvre inutile. Savez-vous combien de lois et décrets on a pris en Italie? Quatre-vingt-sept, et cela pour aboutir, en 1882, à cet arrêt de la cour de Cassation, qu'il n'était pas défendu de s'associer dans un but religieux.

Et en Allemagne, M. de Bismarck n'a-t-il pas reconnu, dans ses mémoires, que le Kulturkampf avait été une lutte vaine! (Applaudissements).

A l'heure où pèsent peut-être sur lui de graves responsabilités, M. le président du Conseil n'a d'opinion sur rien; il se désintéresse de tout; il n'est occupé qu'à chasser quelques congréganistes; il dit qu'il n'est au pouvoir que pour cela; nous, nous sommes ici pour autre chose. (Vifs applaudissements.)

Vous parlez de réformes sociales; nous les voulons comme vous, mais vous ne pourrez pas les faire avec le président du Conseil, car, lorsqu'il aura fini la tâche qu'il a entreprise, il aura perdu toute raison de vivre. (Applaudissements; rumeurs à l'extrême-gauche.)

Je ne sais si, en sortant d'ici, il entrera dans l'histoire, mais ce que je sais bien, c'est que cette majorité, qu'il a si longtemps suivie, l'étonnera par son ingratitude. (Vifs applaudissements; bruit à l'extrême-gauche.)

M. Benoist, en quittant la tribune, est l'objet d'une ovation prolongée à droite et au centre. M. Ribot lui serre la main.

Discours de M. Gouzy

M. GOUZY lui succède. C'est au nom de la liberté d'enseignement, *dit-il, et du droit du père de famille*, qu'on vient combattre la loi, comme on l'a fait au Sénat à propos d'une autre loi, avant que celle-ci même ne vint en discussion et que sozante évêques fonctionnaires de la République, se sont permis de rendre publiques des lettres adressées au président de la République, et dans lesquelles ils protestaient contre l'attentat qui, disaient-ils, se préparait.

Ces évêques représentaient si bien l'opinion du clergé romain de France, que l'un des rares d'entre eux qui *n'aient pas suivi leurs collègues*, a été mis en interdit par ses propres séminaristes et publiquement sifflé dans sa cathédrale par ceux qu'on est convenu d'appeler les fidèles. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche; bruit.)

Les hommes qui ont aujourd'hui constamment le mot de liberté dans la bouche, ont autrefois, quand ils étaient les maîtres, supprimé toutes les libertés.

M. Gouzy remonte à la révocation de l'édit de Nantes, au milieu des exclamations et des quolibets.

M. MASSABUAU. — Que pensait Nabuchodonosor de la question? (Hilarité.)

M. Gouzy poursuit, en lisant son discours; il parle maintenant de Royer Collard, d'Athalie, de Dioclétien. Les exclamations, les lazzis redoublent, à la grande fureur de l'extrême-gauche.

Ce que veulent ces soi-disant libéraux d'aujourd'hui, s'écrie l'orateur, c'est mettre l'autel sur le trône. (Exclamations et rires.) La loi de 1850 a fait reculer la France d'un siècle. Les Jésuites sont vainqueurs. On oblige les professeurs à aller à la messe.

M. PRACHE. — Aujourd'hui, pour avancer, ils sont obligés d'être des Loges. (Applaudissements; bruit à l'extrême-gauche.)

M. GOUZY soutient que la liberté d'enseigner n'est pas dans la déclaration des Droits de l'Homme.

Il conteste ensuite le droit absolu du père de famille de former, à sa guise, l'esprit et l'âme de son enfant. Pour appuyer sa thèse, il cite des exemples de cette force: Un père a-t-il le droit de chausser sa fille de brodequins trop étroits et de l'estropier? A cette question, on répond: Oui en Chine; on répond: Non, en France. (Explosion de rires et d'applaudissements ironiques à droite et au centre.)

Un père alcoolique a-t-il le droit de verser de l'alcool à son enfant? On n'osera pas répondre: Non, car, au moment de la discussion des bouilleurs de cru, on est venu raconter que les enfants allaient à l'école avec de l'eau-de-vie dans leur panier, et que certaines mères de famille mettaient de l'alcool dans le biberon des nouveaux nés. (Très bien ironiques.)

M. BINDER. — Ecoutez, Messieurs, c'est l'orateur du gouvernement qui parle. (Hilarité.)

M. GOUZY cherche à établir que les congréganistes ne sont pas capables d'enseigner dans l'esprit qui lui parait le bon bien entendu.

La droite ne lui épargne pas ses interruptions ironiques; c'est tout ce que mérite son discours, mais l'extrême-gauche, furieuse, invective la minorité.

Un jour, continue l'orateur, en visitant une école de Frères, je constatai qu'à cette question: Doit-on obéissance à la loi?, la réponse était: Oui, quand elle est bonne, non, *quand elle est mauvaise.*

M. L'ABBÉ GAYRAUD. — C'est dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

M. GOUZY. — Le jour où un moine fanatique, devant un général qui ne protesta pas, osa faire la théorie de la guerre civile, ce jour-là, ce moine fit son métier de moine, mais démontra une fois de plus, la radicale impuissance d'enseigner pour le congréganiste. (Applaudissements à l'extrême-gauche; bruit.)

M. Gouzy conclut sur ce trait de bon goût: Je n'en veux pas plus au congréganiste qui déforme le cerveau de l'enfant, qu'au pot de fleur qui, en tombant d'une fenêtre, brise le crâne du passant. (Exclamations; bravos ironiques); mais, il y a des lois de police pour préserver les passants contre les accidents; la loi qui vous est proposée a le même caractère. Tous les républicains la voteront.

L'extrême-gauche applaudit.

Cris: L'affichage! (Hilarité.)

On demande le renvoi de la suite à jeudi. Les socialistes protestent. Le renvoi est repoussé par 302 voix contre 275.

Discours de M. Lerolle

M. LEROLLE a la parole. Les socialistes commencent à parler à haute voix, pour couvrir celle de l'orateur.

M. LAMY. — *Quand ce sera le tour de M. Jaurès*, nous l'empêcherons de parler.

M. JAURÈS. — L'attitude de l'opposition, tout à l'heure, a irrité la majorité; en voilà le résultat.

M. LEROLLE répond, dans le bruit, par quelques paroles qui sont très applaudies à droite, et provoquent les fureurs des socialistes. Le calme se rétablit enfin et M. Lerolle peut se faire entendre. — M. Gouzy, dit-il, a reproché à ses adversaires de réclamer la liberté quand elle leur était utile. Mais vous, qui avez réclamé la liberté, qu'en faites-vous? (Très bien; très bien à droite.) C'est sous le régime de la liberté, c'est en respectant le droit des pères de famille que l'enseignement a pu se développer dans *notre pays*. Ceux qui ont le mieux servi cette liberté, ce sont les congrégations d'hommes et de femmes. (Interruptions à l'extrême-gauche.)

L'orateur fait l'historique des écoles congréganistes. Pour l'enseignement des hommes, il faut citer le nom de J. B. de la Salle, qui, a dit M. Buisson, a été un homme admirable. Il était de race noble. Après avoir renoncé à tout, il fonda l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. (Vifs applaudissements à droite.) Les Frères sont restés fidèles pendant deux siècles à la règle établie par son fondateur. Leur vie était vouée exclusivement au soulagement des pauvres. Vint la tourmente révolutionnaire. On les supprima comme on veut le faire aujourd'hui; *mais, du moins, on leur rend justice pour* leurs services passés. (Très bien; très bien à droite.)

Ils refusent de demander le certificat civique, parce qu'ils ne veulent pas abdiquer leur dignité. Alors, comme le dit M. Albert Duruy, toutes les belles écoles si prospères se ferment. (Applaudissements à droite.)

La destruction des écoles libres ne remplit pas les écoles communales. Une grande enquête est ordonnée, et l'on supprime toutes les maisons libres coupables, dit-on, de perversité. Il faut reconstruire; des plaintes s'élèvent de tous les côtés de la France, regrettant les anciennes institutions; les Conseils généraux se font l'écho de ces plaintes; ces plaintes sont entendues; on retrouve éparses dans le pays les anciennes institutions religieuses; on en retrouve même de nouvelles, car, malgré tous les dangers, des femmes avaient continué à faire leur noviciat en secret, et peu à peu l'enseignement des filles se reconstitua. (Vifs applaudissements à droite.)

Même chose se passe pour celui des garçons. C'est ainsi que se sont formés en France les établissements religieux d'hommes et de femmes. Les congrégations y *sont rentrées, appelées par le peuple*, avant d'etre autorisées par les pouvoirs publics. (Vifs applaudissements.)

Peut-on se montrer ingrat envers ces bons serviteurs et ces bonnes servantes du peuple qui leur est resté fidèle? (Vifs applaudissements.) Ceux qui veulent faire l'œuvre de destruction qu'on exige d'eux, doivent être gênés pour la faire, car ils n'en ont jamais parlé à leurs électeurs. (Interruptions violentes à l'extrême-gauche.)

La promesse d'établir le monople universitaire n'a été faite que par 21 députés. Combien ont demandé la suppression complète des congrégations? Vingt-deux. En revanche, 233 députés se sont prononcés pour le maintien de la liberté d'enseignement. (Vifs applaudissements à droite et au centre. L'extrême-gauche hurle.)

Plusieurs voix: A jeudi!

La suite du discours de M. Lerolle est renvoyée à jeudi.

LE " CIRCUIT DES ARDENNES "

M. ALBERT POULAIN présente un projet de résolution invitant le Gouvernement à autoriser la course d'automobiles, dite: « Circuit des Ardennes ».

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne fais pas d'opposition, mais je tiens à ce que la Chambre se prononce, en me donnant elle-même cette autorisation. (Exclamations.)

M. LAROCHE-JOUBERT. — Il appartient au Gouvernement de prendre la responsabilité de cet acte d'administration.

M. ALBERT POULAIN fait observer que la course n'aura lieu que sur un circuit de 125 kilomètres, et qu'il sera ainsi plus facile de prendre toutes les précautions nécessaires.

L'urgence est déclarée. Le projet de résolution est adopté

Jeudi, à deux heures, séance publique. La séance est levée à 7 heures 10.

BESOGNE URGENTE

Paris, mardi, 1er mars 1904.

Allez et faites vite, disait Napoléon III à Cavour, alors que celui-ci lui annonçait son intention d'envahir les Etats pontificaux.

Il semble que la Chambre, se rendant compte, comme Napoléon, de l'iniquité de la besogne qui va s'accomplir, s'applique à elle-même le conseil: « Allons et faisons vite! »

Dans un discours saisissant de logique, M. Ripert avait demandé le renvoi à la Commission du budget du projet relatif à l'enseignement congréganiste. De l'aveu *même de ses partisans, le nouvel instrument de servitude*, dont nous frappe la majorité jacobine, pour qui tyranniser est devenu synonime de gouverner, *grèvera lourdement nos Finances*. De combien de millions, 70, 80, 100? Davantage encore. M. Buisson, pas plus d'ailleurs que M. Chaumié, n'a pu l'établir d'une façon précise.

Il y a donc là un point important à élucider, et jamais demande de renvoi à la Commission du budget ne fut, plus justifiée, et elle ne l'était pas seulement en fait, mais elle l'était en droit.

M. Ripert a, en effet, démontré que le renvoi s'imposait aux termes de deux articles absolument formels, impératifs, du règlement. Que dit l'art. 22? « Sont renvoyés à la Commission du budget, tous projets de loi qui peuvent avoir pour effet de modifier les recettes ou les dépenses de l'Etat. » Voilà qui est clair, et l'article 24 précise encore, en spécifiant que la Commission spéciale, chargée de l'examen de ces projets ou propositions, est tenue de communiquer ses conclusions à la Commission du budget et celle-ci, dans les dix jours, donne son avis sur l'imputation des crédits.

Les choses ne se sont pas passées autrement en 1881, lorsqu'il s'est agi de voter la loi sur l'enseignement primaire laïque et obligatoire.

Mais nous avons fait du chemin depuis 1881! La majorité actuelle ne s'embarrasse pas pour si peu, et, lorsque les règlements lui font obstacle, elle les tourne, et tout est dit.

Aussi, dans la hâte de destruction qui l'anime, la majorité n'a-t-elle tenu aucun compte des graves objections que M. Ripert avait opposées à la discussion immédiate.

La répercussion budgétaire, on s'en occupera plus tard, lorsque sonnera le quart d'heure de Rabelais. Et puis, couper la France en deux, au prix de quelques millions, n'est-ce pas une admirable affaire!

H. SARRAZANAS.

SÉNAT

Séance du mardi, 1er mars

Présidence de M. FALLIÈRES, président

La séance est ouverte à trois heures.

On adopte sans discussion le projet de loi modifiant les conditions de paiement de la subvention de l'Etat aux chemins de fer d'intérêt local de Saint-Héand à Pélussin et de Roanne à Boen.

Le service des enfants assistés

Le Sénat continue la deuxième délibération sur le projet de loi *relatif au service des enfants assistés.*

L'article 45, auquel on s'est arrêté à la dernière séance, modifie la répartition des dépenses. Jusqu'ici, les charges étaient supportées par l'Etat pour un cinquième, par les départements pour trois cinquièmes, et par les communes pour un cinquième.

Aux termes de la rédaction soumise au Sénat, la quote-part de l'Etat serait augmentée d'un cinquième au profit des départements dont la part contributive serait réduite d'autant.

M. Rouvier, ministre des Finances, combat cette modification, qui augmenterait de cinq millions la charge de l'Etat.

M. ROUVIER. — Les forces contributives du pays ont une limite. Nous ne pouvons, dans l'état actuel, songer à augmenter les impôts pour équilibrer le budget de 1904. Nous avons du avoir recours à des procédés irréguliers; or, si nous nous laissons aller sans cesse à augmenter les charges publiques, nous serons fatalement entraînés à couvrir le déficit au moyen d'expédients.

Le Sénat consentira-t-il à laisser glisser l'Etat sur cette pente fatale? (Mouvement.)

M. ANTONIN DUBOST, rapporteur général de la Commission des finances, appuie les déclarations de M. Rouvier. — L'Etat, dit-il, plie sous le fardeau; il est temps de réagir.

M. STRAUSS, rapporteur du projet de loi, reste sourd à ses avertissements; il déclare que la loi ne pourra fonctionner qu'avec le supplément de dotation qui est sollicité de la munificence de l'Etat.

Le Sénat se range à son avis, et, par 123 voix contre 101, il adopte le texte de la Commission, fixant à deux cinquièmes la quote-part de l'Etat dans les dépenses.

M. Rouvier paraît déconcerté de l'échec qu'il subit.

Les derniers articles du projet de loi sont ensuite adoptés. Le Sénat s'ajourne à jeudi. La séance est levée à cinq heures cinq.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Maruéjouls, indisposé, n'assistait pas à la délibération.

NOTRE MARINE

M. Combes, président du Conseil, a entretenu le Conseil de la séance d'hier à la Chambre et a déclaré, porte le communiqué officieux, qu'il lui paraissait nécessaire, après les incidents qui se sont produits dans la discussion engagée à propos de la demande d'interpellation de M. Firmin Faure, que le gouvernement s'expliquât catégoriquement devant la Chambre, sur la situation de nos forces navales et de nos colonies.

A cet effet, il a été décidé que le ministre des Finances déposerait aujourd'hui même un cahier des crédits supplémentaires portant accusation et ouverture de crédits au département de la Marine sur les exercices 1903 et 1904.

L'examen de ce cahier de crédits permettra au gouvernement de fournir à la commission du Budget d'abord, puis s'il y a lieu à la Chambre, toutes les explications désirables sur l'état de la Marine.

LA GUERRE AUX RATS ET AUX INSECTES NUISIBLES

M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, a soumis à la signature du Président de la République: 1° Un projet de loi portant ouverture d'un crédit de trois cent cinquante mille francs, en vue de la destruction des rats des champs qui dévastent certains départements; 2° un projet de loi autorisant et réglementant les associations syndicales en vue de la destruction des petits rongeurs, et en général de tous les insectes nuisibles à l'agriculture.

L'INDUSTRIE TEXTILE

La Commission parlementaire à Lyon. — Commencement d'enquête

Lyon, 1er mars. — La commission parlementaire chargée de l'enquête sur l'industrie textile est arrivée à Lyon hier et a commencé ses travaux aujourd'hui. Cette commission fut nommée sur proposition de M. Jaurès, demandant qu'une enquête fut faite sur la question des salaires ouvriers; puis, sur interpellation de M. Morel, député de la Loire, la question prit plus d'extension et s'appliqua au renouvellement des traités de douanes qui arrivaient à expiration.

Comme en a décidé la Chambre, les membres de la commission doivent se rendre dans les centres ouvriers pour entendre les syndicats patronaux et ouvriers, et visiter de nombreuses usines. En outre, un questionnaire a été adressé aux syndicats ouvriers concernant les groupements patronaux, chambres syndicales, conditions des ouvriers, salaires, réglementation du travail, questions de prévoyance, etc.

Aujourd'hui, la commission a visité divers ateliers de canuts, puits des usines de tissage mécanique. L'après-midi a été consacré à l'audition des délégations diverses convoquées à la mairie.

FAITS DIVERS

LES INONDATIONS A TRIPOLI

Deux cent trente-six maisons détruites. — Soixante cinq cadavres

Tripoli, 1er mars. — Les ravages causés par les inondations, que nous avons signalées à Tripoli, ont été considérables. Le nombre de maisons entraînées par les flots de l'oued Mézinin atteint 236 et les pertes sont évaluées à plus de 5 millions.

Jusqu'ici on a retiré 65 cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants. Le niveau de la crue a baissé sensiblement, mais plus de cent maisons menacent encore de s'écrouler. Le gouvernement militaire turc a pris des dispositions pour sauver les habitants, qui sont bloqués et manquent de vivres.

Dans les campagnes, les Arabes sont dénués de toutes ressources et il est certain que les autorités, sous peine d'une terrible famine, vont être obligées de leur avancer des vivres et de l'argent.

UNE NOCE TROUBLEE A PARIS. — Paris, 1er mars. — Cet après-midi, à deux heures, au moment où se célébrait, à la mairie de la rue Drouot, le mariage civil de M. O..., une jeune femme, Mlle D..., artiste dramatique, se trouva parmi les personnes qui venaient serrer la main aux nouveaux époux.

Cette jeune femme, qui avait vécu avec M. O..., et qui prétend avoir été abandonnée par lui, lui adressa la parole en ces termes:

— Ah! c'est bien toi...

On ne lui laissa pas achever sa phrase; plusieurs jeunes gens, qui faisaient partie de la noce, se saisirent d'elle et l'entraînèrent dans l'escalier de la mairie.

Mlle D..., qui a reçu plusieurs coups de poing dans la figure et dans le dos, est allée porter plainte au commissariat de police du quartier du Faubourg-Montmartre.

NÉCROLOGIE

— On annonce les fiançailles de la fille aînée de M. le Préfet du Pas-de-Calais avec M. Herbillon, lieutenant du génie, chevalier de la Légion d'honneur.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— M. Désiré Delansorne, d'Arras, si connu des automobilistes et cyclistes de la région, vient d'avoir la douleur de perdre prématurément sa femme, née Maria Pecque, directrice de l'école annexe à l'école normale. Mme Delansorne a succombé, à l'âge de 38 ans, aux suites d'une douloureuse opération.

— Lundi matin, à dix heures, en l'église de Marly, ont eu lieu, au milieu d'une très nombreuse affluence, les funérailles de M. Pierre Carton, imprimeur, sur tissus, décédé, samedi, à l'âge de 73 ans.

TOUS LES VERITABLES GOURMETS mangent du Beurre d'Oostcamp, 13, rue du Bois et dans les dépôts. On porte à domicile. *Téléphone*, 604, 44177-5

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE GRANDE RÉUNION

à l' « Union Sociale et Patriotique »

La grande réunion que nous avons annoncée aura lieu, *dimanche prochain, 6 mars*, à quatre heures, à l'Hippodrome. M. Beauregard, député de Paris, traitera les sujets suivants: « La politique générale » et « l'Internationalisme. »

—x—

L'Administration municipale rendra compte de son mandat dans des réunions qui auront lieu prochainement dans les sections.

UNE REMISE DE MEDAILLES A LA MAIRIE. — M. Eugène Motte, maire, entouré de ses adjoints, a remis, lundi soir, à six heures, à la Mairie, une médaille de bronze, à M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, une lettre de félicitation de M. le Préfet du Nord, à M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, une mention honorable délivrée par M. le Ministre de l'Intérieur, aux agents Labbens, Fiévet et Dugardin, une lettre de félicitation de M. le Ministre de l'Intérieur, à M. Selesse Cléty. Toutes ces distinctions sont la *récompense d'actes de dévouement*. La médaille commémorative de la campagne de Chine, a été également remise à M. Bos.

M. le Maire a félicité particulièrement chaque titulaire d'une récompense et M. Grimaldi, a, au nom de tous, remercié l'Administration municipale de la réception qui leur a été faite.

UN PROJET DE PATRONAGE LAIQUE. — La lettre suivante a été adressée à l'Administration Municipale:

A Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux de Roubaix,

Messieurs,

Considérant qu'un des meilleurs moyens de moralisation et d'éducation pour la jeunesse est de la réunir dans un milieu, où, par des conférences, des amusements honnêtes on l'empêche, dès la sortie de l'école, de prendre l'habitude du cabaret et *fréquentations sans contrôle* souvent désastreuses pour elle.

Je verrai avec plaisir et me charge d'arriver au but visé qui est celui de doter nos écoles municipales de garçons d'un patronage.

La Ville n'aurait aucune charge que celle, si comme je l'espère, ma demande est prise en considération, de mettre à ma disposition une ou deux salles. N'ayant pas trouvé pour l'établissement d'un patronage d'emplacement assez vaste que dans un établissement public, ce qu'il faut éviter, l'œuvre ayant surtout pour but d'éloigner les jeunes du cabaret.

En conséquence, Messieurs, je viens solliciter de votre bienveillante *sympathie* pour les écoles, la mise à ma disposition d'une ou deux salles dans l'ancienne Ecole de Musique, située au centre de la ville, permettant à toutes les écoles la fréquentation de ce patronage.

Dans l'espoir de voir ma demande accueillie, je vous prie, etc., etc.

CH. GÉROME,
117, *Rue Daubenton.*

Nous croyons savoir que l'Administration Municipale n'a pas encore pris de décision.

SUCCÈS D'UN ROUBAISIEN. — M. Henri Ponchon, ancien élève de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, actuellement à l'Ecole Nationale et Spéciale des Beaux-Arts de Paris, vient d'obtenir au concours de composition décorative une 1re seconde médaille avec prime de 200 francs.

CONFERENCE A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — La treizième conférence de la saison sera donnée le samedi 5 mars, à huit heures et demie du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels par M. le docteur Jacot Guillarmod, explorateur, membre du Club Alpin Français, qui a pris pour sujet: « Un record dans l'Himalaya ». M. Guillarmod entreprit en juin 1902, l'as-

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Une nouvelle note japonaise
C'est la Russie qui a commencée!

Londre, 1er mars. — La légation japonaise publie un long document en réponse aux communiqués officiels russes des 18 et 20 février, dans lesquels la Russie reprochait au Japon d'avoir remporté une petite victoire en l'attaquant soudainement alors qu'elle voulait le maintien de la paix.

Le Japon soutient que depuis longtemps la Russie envoyait, en Extrême-Orient de grands renforts navals et militaires, et que ces préparatifs démontrent que la Russie n'avait pas le moindre désir de continuer les relations amicales et qu'elle voulait seulement par sa prépondérance militaire forcer le Japon à se soumettre.

Une proclamation de l'amiral Alexieff aux Mandchouriens

Tien-Tsin, 1er mars. — A son arrivée à Moukden, l'amiral Alexieff a demandé au gouverneur chinois de l'aider en lui fournissant des coolies et des provisions pour les troupes russes. Cette demande a été repoussée. L'amiral Alexieff a publié sur le champ un ordre aux Chinois en Mandchourie d'avoir à prêter assistance à la Russie contre le Japon. (*Sous réserves.*)

Un chemin de fer stratégique en Corée

Tokio, 1er mars. — Conformément aux stipulations du protocole japonais-coréen, le ministre du Japon à Séoul a notifié au gouvernement coréen que le Japon a décidé de construire la ligne de chemin de fer de Séoul à Wijou, pour les besoins militaires. La construction commencera immédiatement.

Le Tsar à Moscou

Moscou, 1er mars. — Le Tsar viendra ici pour les fêtes de Pâques. Il passera à Moscou la semaine entière de la Passion.

Les commerçants américains en Russie

New-York, 1er mars. — Le consul des Etats-Unis à Moscou, a câblé aux exportateurs de Chicago qu'à moins que des mesures rigoureuses ne soient prises pour contrebalancer les déclarations publiées par la presse anglaise au sujet de l'hostilité des Américains contre les Russes, le commerce américain n'a qu'à laisser le champ libre aux Allemands qui savent profiter de cette soi-disant hostilité.

Une résolution sympathique pour la Russie a été présentée au Comité législatif d'Iowa et le consul de Russie a été invité à assiter aux débats.

A la Chambre des Communes. — Les crédits extraordinaires

Londres, 1er mars. — Au cours de la discussion du budget comportant des crédits extraordinaires pour la marine, M. Balfour, premier ministre, a demandé à la Chambre des Communes de ne pas envisager seulement l'importance de ces crédits, mais aussi la situation générale en Europe et en Asie, « situation qui suffit pour justifier les dépenses projetées ». M. Balfour répugne à parler même de la possibilité d'une guerre, mais, en indiquant les motifs qui ont obligé le gouvernement à demander des crédits aussi considérables, il se voit forcé de faire mention des événements possibles.

Les crédits demandés pour la marine sont adoptés par 247 voix contre 87.

VOTE DES DEPUTES DU NORD

Paris, 1er mars. — Voici le vote des députés du Nord, sur la motion tendant à renvoyer à la Commission du budget le projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste:

Ont voté pour: MM. Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Groussau, abbé Lemire, de Montalembert, Eugène Motte, Plichon.

Absents par congé: MM. *Barrois, Defontaine*, Dron, Lozé.

Tous les autres ont voté contre.

LA SOCIETE NATIONLE D'AGRICULTURE

Paris, 1er mars. — La 24e session annuelle de la Société *nationale d'encouragement à l'agriculture*, s'est ouverte cet après-midi sous la présidence de M. Gomot, sénateur, ancien ministre de l'agriculture. M. Gomot, dans un discours très applaudi, a retracé l'œuvre de la Société. M. de La Gorsse, secrétaire général, s'est attaché dans son rapport à montrer la nécessité pour l'agriculture de s'organiser commercialement pour l'écoulement de ses produits en créant des syndicats coopératifs de vente.

L'assemblée a émis le vœu: 1° Qu'il soit tenu l'an prochain à Paris, à l'occasion du congrès international de la laiterie *un concours d'animaux de race* laitière française; 2. Que les chevaux de trait et les reproducteurs mulassiers soient admis au concours *général agricole de Paris*.

LES CONSEILLERS GENERAUX DU NORD A ALGER

Alger, 1er mars. — M. Jonnart a assité ce soir au dîner offert par leurs compatriotes d'Alger aux conseillers généraux du Nord qui visitent l'Algérie.

Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par le gouverneur, qui s'est déclaré heureux de se retrouver parmi des compatriotes. Il a terminé en portant un toast à ses concitoyens, nouveaux amis de l'Algérie.

LA QUESTION MACEDONIENNE

Une note austro-russe

Constantinople, 1er mars. — Les ambassades d'Autriche et de Russie ont remis à Tewik-Pacha, ministre des affaires étrangères, un memorandum contenant les propositions de la commission dans les trois villages de Roumélie. On n'attend plus maintenant que l'approbation de la Porte.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES PRUD'HOMMES A LILLE. — Mardi soir le Conseil des prud'hommes a procédé à l'élection de son président et de son vice-président. Ont été élus: Président, M. Eug. Wauquier; vice-président, M. Ch. Bour, tous deux par 20 voix sur 21 votants; il y a eu un bulletin blanc.

LE CRIME DE LA RUE GANTOIS A LILLE. — Mardi vers cinq heures du soir, à la Faculté de médecine, on a procédé en présence de M. Foucart, commissaire de police, à la mise en bière de Rosalie Guerinck. La défunte a été transportée à son domicile, où elle est veillée par ses enfants. Les funérailles auront lieu aujourd'hui mercredi.

MAIRE SUSPENDU. — M. Lagrenez, maire de Bus, canton de Bertincourt, vient d'être suspendu de ses fonctions pour un mois, parce qu'il aurait refusé de convoquer la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Bus, alors qu'il en aurait été prié à plusieurs reprises par la majorité des membres de cette Commission.

LE PELERINAGE DIOCESAIN DU PAS-DE-CALAIS AU VATICAN. — Lundi, à 3 heures, le pèlerinage d'Arras a été reçu en audience publique par le Souverain Pontife. Mgr Williez a prononcé un magnifique discours auquel le Saint-Père a répondu en latin. Le Pape a béni le diocèse d'Arras et la France, qu'il aime toujours comme la fille aînée de l'Eglise.

CHUTE MORTELLE DE BICYCLETTE A MAING. — Au cours d'une promenade en vélo, M. Carlier est allé se jeter contre un arbre de la route. Le malheureux eût le crâne fracassé. La mort a été instantanée.

UNE PANIQUE AU THEATRE D'ARRAS. — Hier soir, pendant le second acte des « Dragons de Villars », une actrice, Mlle Mary Star, apercevant de la fumée provenant du calorifère en mauvais état, s'écria: « On dirait qu'il y a du feu ». Ce mot fut répété et la presque totalité de spectateurs s'empressa de fuir. Le chef machiniste et le directeur s'efforcèrent de calmer les esprits et bientôt la représentation put continuer sans incident.

COUPS DE REVOLVER A ARRAS. — Une femme, Canavatti, a tiré mardi, vers 11 heures du matin, sur sa rivale, Zulmé Lecreux, trois coups de revolver qui ne l'atteignirent pas.

INCENDIE A IWUY. — Lundi, vers 11 heures du soir, un incendie a détruit les granges de M. Buirette et de Mme Jacquemars. Les pertes sont évaluées à une douzaine de mille francs. Il y a assurance.

LA PECHE A ISLANDE. — Le premier départ s'est effectué hier, à Dunkerque. Le *Sainte-Marie Mère Aimable*, ayant 11 hommes d'équipage, a quitté le port vers les lieux de pêche.

ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE NŒUX. — Le nommé Jean Falaiteau, ouvrier à la fosse n. 3 des mines de Nœux, s'est tué en accrochant deux wagons.

BEAUMETZ-LEZ-CAMBRAI. — L'organisation d'un service télégraphique municipal est autorisée à Beaumetz-lez-Cambrai.

GRAVE ACCIDENT A DUNKERQUE. — Le sieur Pierre Prud'homme, 48 ans, en voulant se garer du tramway, s'est jeté sur une voiture de brasseur. Le malheureux porte une grave blessure au crâne; le cuir chevelu est presque totalement arraché. Son état est grave.

L'AFFAIRE DES TRAMWAYS DE SAINT-POL. — Le sieur Spriet, mêlé aux scènes de désordre qui se sont passées à Saint-Pol le jour du carnaval, a été arrêté mardi matin. Les autres inculpés paraîtront demain devant le juge d'instruction.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 1er mars 1904.

2 heures soir, 1° au-dessus de zéro, 760, variable.
6 heures soir, 1° au-dessus de zéro, 760, variable.
9 heures soir, 0°, 760, variable.

Mercredi, 2 mars.

Minuit, 1° ½ au-dessous de zéro, 760, variable.
2 heures matin, 1° ½ au-dessous de zéro, 760, variable.

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

Paris, 1er mars. — Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat des postes, vient, d'accord avec le ministre de la marine, de faire rendre un décret aux termes duquel les stations de télégraphie sans fil installées sur divers points du littoral pour les besoins exclusifs du service de la marine vont être cédées à l'administration des postes et télégraphes.

Grâce à cet accord conclu dans l'intérêt général et qui doit avoir pour conséquence de réduire les dépenses du nouveau service public, il va être possible de réaliser un commencement d'organisation de la télégraphie sans fil entre les côtes et les navires de commerce à la mer, qui sera complétée par l'adjonction des nouveaux postes nécessaires dès que les crédits correspondants auront été alloués.

En outre, et pour permettre d'assurer le perfectionnement scientifique des appareils de télégraphie sans fil en France, l'administration des télégraphes va inaugurer prochainement l'ouverture des stations radio-télégraphiques de Paris et de Melun.

UN ATTENTAT A LA DYNAMITE A MONTPELLIER. — Montpellier, 1er mars. — Hier soir, vers huit heures et demie, on entendit une très forte détonation dans l'Hôtel des Postes et Télégraphes, et une vive émotion se répandit dans le personnel. Après des recherches, on s'aperçut qu'une cartouche de dynamite avait été placée au cas de l'escalier de service des employés donnant sur la rue Rosset. On retrouva le tube en cuivre de l'engin, ainsi que des grains de plomb ayant formé la charge. Il n'y a eu, heureusement, aucun accident de personnes.